

# La nuit mamelouke. Contribution à l'histoire du quotidien au Caire et à Damas à la fin du Moyen Âge

Mathieu Eychenne

► **To cite this version:**

Mathieu Eychenne. La nuit mamelouke. Contribution à l'histoire du quotidien au Caire et à Damas à la fin du Moyen Âge. Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, Université de Provence, 2014, Les empreintes du temps : calendriers et rythmes sociaux (sous la dir. de S. Chiffolleau), 136, pp.135-162. <<http://journals.openedition.org/remmm/8873>>. <10.4000/remmm.8873>. <halshs-01091362>

**HAL Id: halshs-01091362**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01091362>**

Submitted on 28 Feb 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mathieu Eychenne \*

## *La nuit mamelouke.*

### *Contribution à l'histoire du quotidien au Caire et à Damas à la fin du Moyen Âge*

**Résumé.** En tant qu'objet d'histoire sociale du monde musulman médiéval, la nuit n'a pas suscité jusqu'à maintenant d'intérêt comparable à celui manifesté, depuis de nombreuses années, par les historiens de l'Occident médiéval. Les exemples du Caire et de Damas, étudiés dans cet article à partir des sources narratives, mettent en évidence la réalité complexe d'une ville mamelouke, qui ne peut se réduire, à la nuit tombée, à la peur qu'elle aurait inspirée à ses habitants. Partiellement éclairés, les rues et les marchés étaient fréquentés tout au long de la soirée et pendant une grande partie de la nuit. Loin d'être abandonnée par les autorités, la ville était surveillée et contrôlée, sans pour autant être transformée en espace clos et cloisonné. Commerces, divertissements et circulation contribuaient en effet à prolonger le jour et à faire de l'espace public un lieu de sociabilité nocturne. La nuit, la ville était également investie par le pouvoir politique et les autorités religieuses lors de célébrations qui, bien souvent, prenaient la forme de fêtes populaires, véritables exutoires pour les populations. Par ailleurs, au-delà de ces manifestations publiques, les élites urbaines mettaient à profit la nuit pour parfaire leur rôle social, dans un cadre plus intime, et ainsi dispenser les générosités nécessaires à la consolidation de leur statut. Ainsi, le présent article cherche à dépeindre l'étendue de ces pratiques nocturnes, qu'elles soient individuelles ou collectives, et à mettre en lumière leur importance dans la vie quotidienne des Cairotes et des Damascènes à la fin du Moyen Âge.

**Mots-clés :** Période mamelouke, Le Caire, Damas, nuit, pratiques sociales, vie quotidienne, criminalité, vol, police, fêtes publiques, espace public, éclairage, illuminations

---

\* Chercheur associé à l'UMR 8167 Orient & Méditerranée - Islam médiéval  
Je tiens à remercier Sylvie Denoix et Abbès Zouache pour leurs remarques et leurs conseils.



**Abstract.** *Mamluk night: a Contribution to the history of daily life in Cairo and Damascus at the end of the Middle Ages*

Historians of medieval Islamic society have not paid the same attention to night activities as a topic for social history, as have specialists of the medieval west. Examining cases and narrative sources in Cairo and Damascus, this paper presents the complex reality of a Mamluk city that cannot be reduced to the dangers felt by its inhabitants at nightfall. A public lighting system and night markets in the Mamluk city facilitated circulation throughout the evening and for a great part of the night. Public spaces were monitored and controlled by authorities and neither Cairo nor Damascus should be seen as enclosed and partitioned spaces. Commercial exchanges, public entertainment and traffic contributed to extend daytime activities beyond nightfall and to cast the urban space as a place of socialization. Besides, Mamluk power and religious authorities also invested the city through celebrations and ceremonies performed by night which often turned into popular festivals and outlets while urban elites considered night-time as an opportunity to perfect their social role in a more intimate way and to provide evidence of their elevated status. This paper describes the broad range of individual and collective night practices and restores these activities to their rightful place in Cairene and Damascene daily life.

**Keywords:** Mamluk Era, Cairo, Damascus, night-time, social practices, daily life, criminality, vol, police, public celebrations, public space, lighting, illuminations

## Introduction

La nuit n'est pas l'envers du jour, elle « est un autre temps qui possède des particularités essentielles non transposables », comme le souligne A. Cabantous (2009 : 14). Certes, l'absence de lumière qui la caractérise ou les effets de l'horloge biologique du corps humain tendent à opposer le jour comme temps de veille à la nuit comme temps de sommeil, et à attribuer à chacun de ces deux moments des rôles bien déterminés dans les comportements humains et l'organisation de la société : au jour le temps du travail, à la nuit celui du repos. Depuis plusieurs décennies la nuit est un objet d'étude familier pour les historiens de l'Occident médiéval et moderne. La peur qu'elle inspirait, la violence et le désordre social et urbain qu'elle pouvait engendrer, ou encore ses effets sur l'imaginaire collectif et les représentations qu'elle a suscitées, ont parfaitement été mis en lumière<sup>1</sup>. Un tel engouement n'a pas encore gagné la recherche sur le monde musulman médiéval, sans doute faute de sources aussi propices que celles des médiévistes occidentalistes à l'écriture d'une telle histoire<sup>2</sup>.

Du point de vue religieux, la nuit est un temps propice à la prière. Le Coran recommande en effet au fidèle de peu dormir pendant la nuit et d'accomplir avec

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, Delumeau, 1978 ; Crouzet-Pavan, 1981, 1984 ; Ginzburg, 1993 ; Verdon, 2009 ; Delattre, 2000 ; Ekirch 2006 Cabantous, 2009 ; Koslofsky 2011.

<sup>2</sup> Ch. Pellat (1984) s'est intéressé à la nuit dans une notice de l'Encyclopédie de l'Islam intitulée « *layl et nahar* », (nuit et jour), sur la base de son association sémantique avec le jour.

assiduité les prières nocturnes, qui, plus que toute autre, aident le musulman à se rapprocher de Dieu (Coran : LI, 17 ; LXXIII, 1-8). Un ḥadīth, rapporté par Muslim et al-Bukhārī, considère, en effet, que pendant le dernier tiers de la nuit, Dieu descend sur terre et, observant les fidèles, accorde ce qu'il souhaite à celui qu'il trouve en train de prier (Muslim, *Ṣaḥīḥ* : 758 ; al-Bukhārī, *Ṣaḥīḥ* : 1145). À l'instar de la tradition chrétienne dans l'Occident médiéval, la Tradition prophétique de l'Islam considère la nuit comme le royaume des démons. Une autre tradition prophétique, également rapportée par Muslim et al-Bukhārī, invite ainsi le croyant à rester chez lui, une fois le soleil couché, pour ne pas s'exposer aux puissances maléfiques : « Lorsque vient l'obscurité de la nuit, retenez vos jeunes enfants, car alors le diable se met à rôder. Puis, quand un peu de la nuit est passé, vous pouvez les laisser. Fermez vos portes en mentionnant le nom de Dieu : le Diable n'ouvre pas une porte fermée (ainsi) » (al-Bukhārī, *Ṣaḥīḥ* : 3280, 5623 ; Muslim, *Ṣaḥīḥ* : 2012).

Associée à la notion de danger, la nuit a été abordée en tant qu'objet d'histoire sociale, de façon périphérique, dans des études portant sur la criminalité en Égypte et en Syrie à la fin du Moyen Âge. De par leur nature, ces travaux décrivent les moments nocturnes comme favorables au désordre et à l'insécurité. L'espace urbain apparaît alors comme un cadre que les habitants, encouragés par les autorités, seraient appelés à désertir à la nuit tombée. Une telle vision, celle d'une nuit synonyme de rupture par rapport au jour, ne suffit assurément pas à embrasser l'étendue d'un tel sujet. La présente étude, consacrée aux villes du Caire et de Damas à la période mamelouke, se penche sur les usages nocturnes de l'espace urbain, et, à travers les sources narratives contemporaines, vise à appréhender les pratiques et les comportements quotidiens des noctambules, au-delà de l'interdit religieux ou de l'avertissement sécuritaire.

## La nuit apprivoisée

### Énonciation publique des moments de la nuit

L'historiographe égyptien al-Maqrīzī propose de définir le jour comme « l'espace de temps pendant lequel le soleil reste au-dessus de l'horizon de la Terre », et la nuit comme celui « pendant lequel le soleil reste au-dessous de ce même horizon » (trad. Bouriant, 1895 : 16). Sur une telle base se faisait, dans le calendrier musulman, le décompte des jours (du lever au coucher du soleil) et des nuits (du coucher au lever du soleil). La nuit commence donc immédiatement après le coucher du soleil et marque ainsi le début du jour officiel (Pellat, 1986 : 708). Comme l'indique, à titre d'exemple, E. Blochet, la nuit du 14 *sha'bân* 713 de l'hégire débuta, selon le comput occidental, le 14 décembre 1312 à la tombée de la nuit pour se terminer au lever du soleil, le lendemain matin, le 15 décembre 1312 (Ibn Abî l-Faḍâ'il, éd. 1919-29 : III, 224). Pour autant, comme le constate Ch. Pellat (1986 : 708-709), les divisions de la nuit ne furent jamais vraiment précisément définies - sinon dans



leur dénomination, du moins dans le temps qu'elles recouvrent -, et ne furent pas d'un usage uniformément répandu. En revanche, la nécessité de fixer les heures des trois prières canoniques nocturnes a contraint les musulmans à interpréter avec précision le sens de certains termes anciens et à établir avec exactitude le temps auquel ils s'appliquaient. Dans la ville, l'appel à la prière lancé du haut des minarets vient délimiter le temps de la nuit. Ainsi, celle du croyant débute avec la prière du coucher du soleil (*ṣalât al-maghrib*), se prolonge avec la prière du soir (*ṣalât al-‘ishâ’*) et se clôt avec celle de l'aube ou du matin (*ṣalât al-fajr* ou *ṣalât al-ṣubḥ*), qui, se terminant au début du lever du soleil, marque également le commencement du jour. L'utilisation de repères temporels par les chroniqueurs d'époque mamelouke nous renseigne autant sur la perception du temps nocturne que sur les pratiques des contemporains. La nuit était divisée en trois tiers qui permettaient aux chroniqueurs de localiser dans le temps les événements nocturnes dont ils rendaient compte. Il était toutefois d'usage de distinguer la soirée (*‘ishâ’*) de la nuit (*layl*) à proprement parler. Ainsi, la première était partagée en deux séquences : l'une correspondant au commencement de la nuit (*maghrib*) et l'autre au premier tiers de la nuit (*‘atama*) (voir Ibn Abî l-Faḍâ’il, éd. 1919-29 : III, 216, note 1). Le milieu de la nuit (*wasf al-layl*) correspondrait donc en réalité à la fin du premier tiers de la nuit.

La division du temps nocturne, au-delà de l'appel à la prière, donnait lieu à la mise en place de certaines pratiques visant à annoncer publiquement les différents moments de la nuit. À Damas, c'est par le battement de trois batteries de tambours (*ṭablkhânâh*) placées dans la citadelle, dont le son était entendu aussi bien dans la partie ouest de la ville *intra muros* que dans ses faubourgs situés au-delà de l'enceinte, que les habitants étaient avertis des différents moments de la nuit. Al-Badrî, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, rapporte ainsi qu'« au premier tiers de la nuit, chacun des tambours frappait un coup ; au deuxième tiers de la nuit, ils frappaient deux coups et, enfin, au dernier tiers de la nuit, le muezzin montait au minaret de la Fiancée à la Mosquée des Omeyyades, suspendait pour les musiciens le lampion du signal et chacun d'eux battait alors les trois coups. Alors, le muezzin prononçait les deux tiers du *tasbîḥ*, l'Exaltation de Dieu, et du premier appel à la prière, le *salâm*, et la batterie prenait alors fin » (al-Badrî, éd. 1980 : 430-431).

Une telle pratique introduit la volonté du pouvoir politique d'énoncer un autre temps que celui de l'islam. Ici, le son des tambours, si étroitement associé à cette époque aux attributs de la puissance sultanienne, vient disputer à la voix du muezzin son monopole. Il ne s'agit pas pour autant de la mise en place d'une temporalité politique puisque cette pratique tire son origine de considérations purement religieuses. En effet, c'est, semble-t-il, Nûr al-Dîn, qui, dans la deuxième moitié du xii<sup>e</sup> siècle, la popularisa en décidant un jour de faire battre la *ṭablkhânâh* dans la citadelle au moment du point du jour afin d'éveiller les dormeurs à l'heure où les habitants devaient se lever la nuit. La raison d'une telle décision provenait en réalité d'une plainte de son épouse. Très pieuse, celle-ci avait l'habitude de se lever la nuit pour prier. Or, une nuit, elle ne put se réveiller et son sommeil l'emporta jusqu'au matin, la privant de fait de sa prière nocturne (Sauvaire, 1896 : 239). Cette pratique fut mise en place pour éviter qu'un tel désagrément ne se reproduise. À l'époque

ayyoubide, à la citadelle du Caire, la nuit était également rythmée par le son des tambours. Ainsi, le *ṭablkhânâh* était joué chaque soir après la prière du soir (*ṣalât al-maghrib*) tandis que les *kûsât* - des timbales ou cymbales en cuivre semblables à une petit bouclier que l'on bat l'un sur l'autre pour obtenir une harmonie et un rythme particulier, accompagnées de tambours et de flûtes -, étaient jouées deux fois par nuit pendant que les surveillants faisaient le tour de la citadelle, une première fois après la dernière prière du soir (*ṣalât al-'ishâ' al-âkhira*) et une seconde fois avant le *tasbîḥ* du haut des minarets (Vermeulen, 1995 : 357, note 13).

Un autre dispositif, contemporain du précédent, confirme l'intérêt des autorités quant à la mesure du temps et à son énonciation publique. Depuis le milieu du VI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle, à la demande de Nûr al-Dîn, une horloge était installée à Bâb Jayrûn, la porte orientale de la Mosquée des Omeyyades de Damas. Au milieu du VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle, à deux cents mètres de là, une horloge, au mécanisme probablement similaire, fut mise en place à l'entrée de la Madrasa al-Qaymariyya<sup>3</sup>. Tandis que le jour l'horloge marquait les heures par un son – celui d'une bille tombant dans une coupe –, la nuit, l'énonciation du temps était visuelle, à chaque heure une flamme éclairait l'un des compartiments de l'horloge<sup>4</sup>. Plusieurs fois endommagée, réparée et modifiée, l'horloge de Bâb Jayrûn semble avoir été définitivement détruite lors d'un incendie, à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle (Flood, 2001 : 118).

## La circulation nocturne : un espace urbain clos et cloisonné ?

La ville mamelouke était-elle, la nuit, un espace clos, qui, à l'instar de la ville médiévale occidentale, était « privé quelques heures de toute relation avec le monde extérieur » (Verdon, 2009 : 10) ? Pour al-Maqrîzî, il était bien d'usage, au début de la période mamelouke, que les portes d'al-Qâhira, l'ancien Caire fatimide, fussent fermées la nuit (Casanova, 1920 : 97). Un matin du mois de sha'bân 710 / janvier 1311, à Damas, les portes de la ville, rapporte al-Yûnînî, demeurèrent fermées jusqu'à midi, à l'exception de Bâb al-Naṣr, en raison de la traque d'un émîr en fuite, suite à une nuit de troubles ayant entraîné l'arrestation de plus de cent cinquante personnes, plaidant ainsi dans le sens d'une fermeture nocturne des portes de la ville fortifiée (éd. 2007, II : 1325).

S'il est difficile de déterminer avec précision à quel moment les portes de la ville étaient habituellement fermées – dès le soleil couché, après la deuxième partie de soirée (*al-'ishâ' al-âkhira*) ? –, enserrées dans leur muraille et placées sous bonne garde, ni le Caire ni Damas n'apparaissent, à la lecture des sources narratives, comme des espaces totalement clos pendant la nuit, du moins en des circonstances normales. Le voyage nocturne apparaît généralisé, sans doute pour éviter les grosses chaleurs du jour, et l'entrée dans la ville, tout comme le fait d'en partir pendant la nuit, sont une pratique courante qui ne semble pas uniquement réservée à un petit groupe d'individus. La ville apparaît donc comme un espace nocturne, fermé et contrôlé, mais pas complètement hermétique et coupé de son

3 Sur l'horloge de Bâb Jayrûn, voir Flood, 2001 : 114-118.

4 Pour plus de détails sur ce dispositif, voir *Ibid.*, 115.



environnement. D'ailleurs, à l'époque mamelouke, ni le Caire ni Damas ne peuvent se résumer à leurs seuls espaces *intra muros* ; l'expansion de la ville hors les murs est un processus effectif qui s'accélère de façon impressionnante à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle et qui repousse les limites de la ville bien au-delà de son enceinte fortifiée.

Le Caire et Damas sont-elles, par ailleurs, des espaces urbains cloisonnés pendant la nuit ? Certains indices, retrouvés dans la documentation juridique damascène du XII<sup>e</sup> siècle étudiée par J. Sourdel-Thomine, D. Sourdel et J.-M. Mouton, semblent plaider pour « l'implantation relativement précoce de portes à l'entrée des ruelles et des quartiers », sinon dans l'ensemble de la ville, du moins dans certains secteurs, « limitant l'accès [de cet espace] à certains moments précis de la journée ou lors de certaines périodes troublées (1995 : 69-70). Un état de fait suggéré en son temps par J. Sauvaget (1934 : 453). À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le voyageur suisse Felix Fabri, à propos du Caire, constate en effet que la grande majorité des quartiers sont « fermés chaque nuit par des barres, des verrous et des chaînes tendues d'un bloc à un autre, et séparés par des portes de fer, de peur que des bagarres n'éclatent entre le peuple » (éd. 2007 : II, 527-528)<sup>5</sup>. À titre comparatif, pour une période postérieure à celle de notre étude, à la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le fait même d'être dehors la nuit, après la dernière prière du soir, semble être perçu comme une aberration par le voyageur hollandais Jan Sommer, rapportant que les habitants du Caire « ne peuvent plus rentrer chez eux, après la tombée de la nuit, car personne ne doit circuler à cheval ou à pied dans les rues pendant la nuit » et que « partout une garde sévère veille à ce que les magasins ne soient pas cambriolés pendant les heures nocturnes » (1661 : 52).

Pour autant, selon J. -Cl. Garcin, ces témoignages tardifs ne reflètent en rien la situation qui semblait prévaloir au XIV<sup>e</sup> siècle (1984 : 147-148). Bien au contraire, pour lui, rien ne permet de penser qu'en dehors de certains moments de danger et d'exception, à Damas comme au Caire, les quartiers aient été fermés de manière permanente durant la nuit, ni même qu'ils aient été pourvus de portes. De fait, le cloisonnement de l'espace urbain, que l'on observe au Caire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, pourrait bien être une réponse au délitement du pouvoir, à une peur des habitants que le maintien de l'ordre ne soit plus assuré, en même temps qu'à une multiplication des troubles au sein même de la ville en raison des combats toujours plus fréquents entre factions mameloukes (*ibid.* : 148). Les quelques anecdotes rapportées dans le courant de cet article semblent indiquer qu'en effet, au XIV<sup>e</sup> siècle tout au moins, la fermeture des portes des quartiers et des rues n'était ordonnée par les autorités qu'à l'occasion de troubles exceptionnels de l'ordre public.

## Les lumières de la nuit : l'obscurité maîtrisée

Les voyageurs occidentaux, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, décrivent Le Caire et Damas

---

<sup>5</sup> Pour d'autres exemples, voir Raymond et Wiet, 1979 : 58-62

comme des villes dotées d'un éclairage « public ». La nuit ainsi domestiquée et libérées des contraintes de l'obscurité, elles s'en trouveraient donc ouvertes à la circulation. Sans doute faut-il relativiser la connaissance nocturne de la ville par ces témoins étrangers et la circonscrire aux zones animées et fréquentées qu'étaient les marchés et ainsi, à la suite d'A. Raymond, considérer que la mise en lumière de la ville laissait bel et bien dans l'ombre « les innombrables petites rues, dont les portes closes à chaque extrémité ont hanté le souvenir des voyageurs européens » (Raymond et Wiet, 1979 : 58). De fait, nombre de ces témoignages concernent plus spécifiquement les quartiers à forte activité commerciale et artisanale. Selon le rabbin italien Da Bertinoro, en 1488, il est possible de sortir au Caire la nuit « car toutes les rues sont éclairées par des torches ». Cela procéderait d'ailleurs d'une volonté des pouvoirs publics qui imposent à chaque habitant de maintenir une lampe allumée la nuit devant sa maison afin « qu'il fasse de la nuit le jour et du jour la nuit ». Et de fait, pour Thénaud, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, toutes les rues se trouvent équipées de lampes et de flambeaux qui brûlent toute la nuit (*ibid.* : 48).

Pour Damas, à l'instar de la capitale du sultanat, l'éclairage des rues dans la ville *intra muros*, notamment celles où se concentraient marchands et artisans, est également loué par les voyageurs occidentaux comme l'atteste au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle le frère franciscain Nicolas de Poggibonsi, qui voyagea en Terre sainte de 1346 à 1350, lorsqu'il décrit des rues couvertes, pourvues d'ouvertures pour l'éclairage diurne et de lampes suspendues pour l'éclairage nocturne (éd. 1845 : 77). Un autre voyageur italien, le florentin Simone Sigoli, en 1384, confirme la description de Poggibonsi. Une fois la nuit tombée, les lampes en verre, en très grand nombre (plus de trente mille selon les Damascènes) étaient allumées chaque soir dans les rues couvertes de toits ou de voûtes, au point que la lumière de la nuit était aussi intense que celle du jour. Le visiteur florentin loue par ailleurs la sécurité des marchés pendant la nuit, chaque rue disposant d'un garde surveillant les boutiques. La circulation nocturne était autorisée la nuit à condition d'être muni d'une lanterne. Seuls les chrétiens étaient contraints de rester chez eux<sup>6</sup>. Dans le cas contraire, interpellés par les surveillants, les contrevenants étaient déférés devant le *wâlî* et obligés de payer une amende dont le montant était fixe (voir *Visit to the Holy places*, éd. 1948 : 183). Par ailleurs, le chevalier flamand d'origine génoise Anselme Adorno, en visite au Caire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, précise que « pendent devant les boutiques et les maisons des citoyens des lampes qui brûlent jusqu'à trois ou quatre heure de la nuit pour montrer le chemin ou permettre de prendre du feu » et qu'« il n'est pas permis d'aller et venir à travers la cité au-delà de l'heure jusqu'à laquelle les lampes restent d'ordinaire allumées (Heers et De Groer, 1978 : 193).

---

6 Par ailleurs, comme le souligne A. Zouache, « en ville même, dans le bassin méditerranéen, clochettes et grelots (*ajrâs* et/ou *jalâjil*) étaient indispensables. L'étroitesse des rues par ailleurs souvent bondées réduisait une visibilité d'autant plus basse le soir tombé. Les fabricants de clochettes et de grelots avaient fort à faire. Ils paraissent avoir été nombreux au Caire (...) (2010 : 206). »





## La nuit dangereuse

### Sortir, se promener, se divertir

À l'intérieur de Damas, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans le quartier du Bassin de Jayrûn, immédiatement à l'est de la Mosquée des Omeyyades, les Damascènes se promenaient jusqu'à une heure avancée de la nuit (al-Jazarî, éd. 1998 : I, 145). De manière générale, les alentours de la Mosquée des Omeyyades devaient concentrer, avec la zone de marché de la Rue droite, une grande partie de la circulation nocturne. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la cour de l'édifice elle-même était un lieu de rencontres amicales et d'intense sociabilité. En effet, aux dires d'Ibn Baṭṭûṭa (éd. 1853-58 : I, 200-201), les habitants de la ville s'y réunissaient tous les soirs, et, tandis que certains lisaient, d'autres racontaient les traditions ou simplement déambulaient. Après la prière du soir, les notables revêtaient leurs vêtements les plus seyants et s'y rendaient alors pour rencontrer leurs amis.

Au Caire et à Damas, les marchés, dont on a vu qu'ils étaient la plupart du temps éclairés jusqu'à une heure avancée de la nuit, étaient des lieux animés, propices à la promenade et aux flâneries nocturnes. Les transactions commerciales ne cessaient d'ailleurs pas avec le coucher du soleil, et cette activité était souvent intense. On venait y faire ses courses, acheter toutes sortes de denrées ou des bougies pour s'éclairer. Au Sûq Hârat Barjawân, au Caire, l'on trouvait une « boutique spécialisée dans la vente de sésame et de mèches de coton pour les lampes que l'on allume la nuit », dans laquelle les clients pouvaient se rendre chaque nuit pour acheter l'huile de sésame pour remplir les lampes (Raymond et Wiet, 1979 : 153-154). Au Caire, au marché des Ciriers, le Sûq al-Shammâ'în, le chef du guet (*ṣâhib al-'asas*) achetait les flambeaux qu'il utilisait pour ses rondes. Dans ce marché, extrêmement fréquenté jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, d'énormes sommes étaient dépensées et les boutiques restaient ouvertes jusqu'à minuit. L'affluence y était particulièrement grande au cours du mois de *ramadân*. Les Cairotes, assistant aux prières dites *tarâwîḥ*, venaient y acheter ou louer toutes sortes de cierges de cérémonie décorés servant lors des processions des enfants pendant les cortèges nocturnes. Bien réelle jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, cette circulation intense durant les nuits de ce mois saint n'était déjà plus, à l'époque d'al-Maqrîzî, qu'un lointain souvenir, l'activité ayant considérablement décliné en raison de la crise économique et démographique (*ibid.* : 155-156). Autre marché particulièrement fréquenté jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le grand Sûq al-Jamalûn semble avoir été une rue dans laquelle « on circulait toute la nuit » (*ibid.* : 195), tout comme le Sûq al-Khila'yyîn que l'on traversait de jour comme de nuit pour se rendre au quartier de Bâṭiliyya et à la poterne d'Aydughmish (*ibid.* : 199-200). Toujours au Caire, le marché des Armes, Sûq al-Silâḥ, bien connu dans les villes mameloukes pour être fréquenté par un grand nombre de soldats et d'émirs, devenait à la nuit tombante un lieu de promenade particulièrement prisé où l'on pouvait également assister à des « scènes de désordres et de débauches indescriptibles<sup>7</sup> ».

<sup>7</sup> Al-Maqrîzî, traduit par Raymond et Wiet, 1979 : 160-161.

De jour comme de nuit, les Cairotes pouvaient acheter des plats préparés et se restaurer dans les innombrables cuisines de rues, sur les étals des vendeurs de nourritures ou auprès des colporteurs qui sillonnaient la ville, notamment dans la rue principale d'al-Qâhira qui reliait Bâb Zuwayla à Bâb al-Futûh<sup>8</sup>. La rue Bayn al-Qaşrayn, « Entre-les-Deux-Palais », investie par les sultans ayyoubides puis mamelouks, et donc revêtue d'une forte teneur symbolique et politique<sup>9</sup> était un lieu agréable que « les notables et les riches bourgeois aimaient à parcourir pendant la nuit, pour jouir des illuminations, d'une profusion invraisemblable de lampes et de lustres, pour assister à des spectacles dignes de ravir l'âme et de réjouir la vue, un véritable régal pour les cinq sens ». Les gens du peuple s'y retrouvaient également et la foule des badauds, « impossible à évaluer et à décrire », s'y réunissait pour écouter les conteurs publics et les poètes (al-Maqrîzî, éd. 1853 : II, 28 ; Raymond et Wiet, 1979 : 217). Dès la fin de l'après midi, l'endroit était investi par les marchands de viande d'oiseaux grillés qui s'installaient, alignés, de la porte de la Madrasa al-Kâmilîyya jusqu'à l'entrée de la Madrasa al-Nâşîriyya. Les émirs mamelouks, les plus grands commis de l'État et les notables dépêchaient chaque nuit, après la prière du soir, leurs serviteurs pour s'y approvisionner (al-Maqrîzî, 1853 : II, 29 ; Raymond et Wiet, 1979 : 219).

La rue apparaît la nuit comme un espace socialement mixte dans lequel, par ailleurs, peu de ségrégation entre hommes et femmes semble s'être appliquée. Sauf circonstances exceptionnelles, les femmes n'avaient pas interdiction de se déplacer pendant la nuit<sup>10</sup>. Pour al-Maqrîzî, cette fréquentation mixte de l'espace urbain entraînait les comportements les plus licencieux, sans que personne ne s'en aperçoive (Raymond et Wiet, 1979 : 221). Ainsi, le Sûq al-Shammâ'în, le marché des Ciriers, se transformait en lieu de prostitution nocturne connu de tous :

Pendant la nuit, cet endroit était le rendez-vous des filles qu'on appelait les ribaudes des ciriers, qui portaient des insignes spéciaux et une tenue appropriée pour se faire reconnaître : c'était un ample manteau surmonté d'un voile, et ces femmes étaient chaussées de sandales de cuir rouge. Elles exerçaient leur métier de prostituées, frayant avec les mauvais garçons, pendant que ces derniers se livraient à leurs ébats. Certaines portaient sur elles un poignard (*ibid.* : 155-156).

À Damas, une effervescence populaire comparable à celle de Bayn al-Qaşrayn régnait, au xv<sup>e</sup> siècle, dans le quartier de Taht al-Qal'a, « Sous-la-Citadelle ». Situé à l'extérieur nord-ouest de l'enceinte fortifiée, ce faubourg dans lequel un grand nombre de soldats et d'émirs mamelouks habitaient déjà au xiv<sup>e</sup> siècle, était un lieu particulièrement vivant pendant la journée. Investi par les restaurateurs, les vendeurs ambulants mais aussi les saltimbanques et autres amuseurs publics (jongleurs, lutteurs, bouffons et musiciens), le quartier était fréquenté sans

<sup>8</sup> Lewicka, 2011 : 100-102 ; *Visit to the Holy places*, éd. 1948 : 49.

<sup>9</sup> Sur ce point, voir Chapoutot-Remadi, 1993 : 65-67 ; Van Steenberghe, 2013.

<sup>10</sup> Chapoutot, 1995 : 148 ; voir par exemple, Ibn Abî l-Fadâ'il, éd. 1919-29 : I, 124-126.



discontinuer, du matin jusqu'au soir, permettant aux promeneurs « d'y rencontrer tout ce qui délecte l'ouïe et remplit les désirs de l'âme ». Mais, à la nuit tombée, le quartier ne désemplissait pas ; bien au contraire, l'affluence y était encore plus grande et les Damascènes venaient ainsi se divertir « jusqu'au lever des deux tiers » (al-Badrî, éd. 1980 : 36-37).

À cette animation nocturne du cœur de la ville, populaire et joyeuse, parfois faite de transgression mais le plus souvent contrôlable par les autorités, fait écho un monde interlope, niché dans les marges de la cité. Au Caire, les bords du Nil ou des étangs, tout comme à Damas les bords de la Baradâ, étaient des lieux de plaisir et de débauche, cachés aux regards du plus grand nombre. Ainsi, les rives du grand canal entre al-Qâhira et Fuṣṭât, notamment dans la partie nord touchant al-Qâhira, étaient particulièrement fréquentées la nuit et accueillait, si l'on en croit al-Maqrîzî, les comportements les plus dépravés. De nombreux pavillons, très prisés des fêtards, avaient été construits, et les lampes qui les éclairaient la nuit formaient sur les deux rives du canal un spectacle particulièrement séduisant pour les gens de bonne compagnie (*ahl al-satr*) (Casanova, 1920 : 58-59). Le jeune sultan al-Manṣûr Abû Bakr (1340-1341) lui-même avait la réputation de descendre de la citadelle, la nuit, pour se promener dans des barques sur le Nil en compagnie d'ivrognes, de gens du peuple et de musiciens<sup>11</sup>. Le sultan al-Manṣûr Muḥammad (762-763/1361-1364), quant à lui, passait pour être constamment enivré, de jour comme de nuit. Destitué, il fut emprisonné à la citadelle mais semble avoir été autorisé à s'adonner à la boisson (Lewicka, 2011 : 501, 528).

### **Le règne du *ṣâhib al-layl*, le « Maître de la Nuit »**

Une fois la nuit tombée, la ville n'était pas seulement livrée aux noctambules de tous ordres, qu'ils fussent simples badauds ou frivoles, épris de fêtes ; elle devenait le terrain de jeu du voleur, le *ṣâhib al-layl* (le maître de la nuit), comme le nomme B. Martel-Thoumian (2001). Les rues étroites, mais également les marchés, étaient des lieux propices à la rapine et aux larcins en tout genre. À Damas comme au Caire, le dédale des rues étroites favorisait une telle criminalité nocturne. Sous le gouvernement de l'émir Tankiz, le vizir de Damas, Shams al-Dîn Ghibriyâl, fut amené à prendre des mesures radicales pour enrayer les fréquents vols de turbans qui se produisaient la nuit dans une ruelle étroite, à proximité de sa maison. Débouchant sur Bâb al-Ṣaghîr, la ruelle était plongée dans l'obscurité par le balcon d'une maison qui la recouvrait. Le vizir n'hésita pas à acheter la dite maison et la fit détruire, faisant, dès lors, réapparaître la lumière dans la ruelle et, par la même occasion, la sécurité du lieu (al-Jazarî, éd. 1998 : II, 736). Le vol de turbans, la nuit, était fréquent. Au cours du mois de *rabî' I* 729/janvier 1329, les Caireotes eurent à déplorer les agissements de deux voleurs qui, avec leurs partisans, agressaient les gens pendant la nuit et leur dérobaient turbans et habits. Leurs exactions durèrent

11 Voir al-Ṣafadî, éd. 1962-2004, X : 251 ; al-Maqrîzî, éd. 1934-58 : II/3, 567 ; Chapoutot-Remadi, 1996 : 160.

pendant plus de trois mois avant qu'ils ne soient finalement arrêtés et crucifiés (*ibid.* : II, 320).

Les marchés étaient bien évidemment des cibles privilégiées et les marchandises qu'ils renfermaient étaient particulièrement convoitées par les voleurs, qui, en bande, n'hésitaient pas à faire des descentes nocturnes pour se les approprier. Au cours de l'année 695/1295-96, à Damas, plus de quarante hommes, munis de bougies, pénétrèrent de nuit dans le Sûq al-Tujjâr, dans le quartier d'al-Şâlihiyya, sur les contreforts du Mont Qâsiyûn, et fracturèrent plusieurs boutiques. Ayant raflé tout ce qui s'y trouvait, ils sortirent dans la rue sous le regard des habitants du quartier, qui, voyant les bougies, s'imaginèrent tout d'abord qu'il s'agissait d'un cortège nuptial. Les riverains déchantèrent rapidement lorsque les malfrats se mirent à les frapper avec des épées et des marteaux, tuant plusieurs d'entre eux<sup>12</sup>. Cette criminalité en bande organisée peut parfois laisser la place à une criminalité plus « gratuite », dont le but n'est pas clairement défini. Les meurtres sans mobiles contribuèrent à installer un climat d'insécurité dans la ville et, les rumeurs se propageant, une véritable psychose gagna la population. Al-Birzâlî relate qu'au milieu du mois de *rabî* II 695/février 1296, une série de meurtres se produisit pendant la nuit dans les rues de Damas, contre des gens du peuple et, plus encore, à l'encontre des surveillants de nuit (*hurrâs*). Chaque nuit, en des lieux différents, une ou deux personnes étaient retrouvées mortes sans qu'aucun cri n'ait été entendu et sans que quelque objet que ce soit ne leur ait été dérobé. Pour rassurer la population, le *wâlî* prit des mesures radicales et renforça la surveillance. La liberté de se déplacer dans la ville fut restreinte par la fermeture des rues et des portes et les plus grands efforts furent consentis par la population pour respecter les consignes. Après cela, plus aucun meurtre n'eut lieu jusqu'à la fin du mois. Enfin, un homme ayant avoué plusieurs des meurtres fut arrêté et crucifié. L'ordre fut rétabli et les gens reprirent leurs habitudes nocturnes<sup>13</sup>.

Les exemples de cette criminalité nocturne au Caire et à Damas abondent donc dans les chroniques historiques<sup>14</sup>, contribuant à renvoyer l'image d'une ville livrée au *şâhib al-layl*, « le maître de la nuit », ce cambrioleur nocturne, expert de l'échelle, qui s'introduit chez les gens par les toits et les terrasses, pour les voler ou qui, en bandes organisées, profite de la fermeture des marchés pour y pénétrer et rafler les étoffes précieuses, les bijoux, voire les denrées alimentaires (Martel-Thoumian, 2001 : 204-205, 206-206). Une telle littérature contribue à se représenter la nuit comme un moment de désordre et d'impunité au cours duquel « l'honnête sujet » aurait été invité à rester chez lui, une sorte de parenthèse du jour. Or, la nuit, la ville n'est pas un espace abandonné par les autorités.

12 Ibn Shâkir al-Kutubî, éd. 1977-84 : XXIII, 196-197 ; al-Jazarî, éd. 1998 : I, 293 ; al-Birzâlî, éd. 2006 : II, 476.

13 Al-Birzâlî, éd. 2006 : II, 433 ; al-Jazarî, éd. 1998 : II, 285 ; Ibn Shâkir al-Kutubî, éd. 1977-84 : XXIII, 194-195.

14 Pour la fin du xv<sup>e</sup> siècle, voir Martel-Thoumian, 2001.



## Du maintien de l'ordre aux malversations nocturnes

Au cours de l'année 678/1279, deux hommes, appartenant au corps des fauconniers (*bazdariyya*) d'un émir mamelouk, se mirent à semer la terreur et à provoquer de grands désordres au Caire et à Fustât. Grands buveurs de vin, ils adressaient des lettres à de hauts personnages pour leur réclamer de l'argent et des présents. Si ceux-ci refusaient de céder au chantage et à la menace, les deux brigands se rendaient à leur domicile pour leur forcer la main et leur soutirer leur fortune. Prenant de plus en plus d'assurance, ils se promenaient la nuit dans les lieux de divertissement avec leurs épées attachées sur leurs épaules, sans que personne n'ose les attaquer. La réaction des autorités ne se fit toutefois pas attendre mais ne fut pas immédiatement couronnée de succès. Le *wâlî* du Caire apostâ plusieurs hommes chargés de les arrêter. Nullement impressionnés, les deux voleurs étaient capables de se ruer sur une centaine d'hommes et de repousser leurs attaques, dit-on. Ils allèrent jusqu'à prendre possession du Caire, durant la nuit et, faisant prisonnier le *wâlî al-ṭūf*, responsable de la ronde de nuit, ils le pendirent par un bras. Ils coupèrent le nez et les oreilles du *muqaddam*, commandant de la patrouille, et poursuivirent avec fureur tous ceux que le *wâlî* avait commissionnés pour les arrêter. L'incapacité des autorités à maîtriser les deux brigands et à sécuriser la ville pendant la nuit frappa d'effroi la population. Finalement, un coup du sort entraîna leur perte lorsque, en pleine nuit, ils rencontrèrent dans les faubourgs du Caire un *mamlûk* du *wâlî* qui partait en voyage accompagné de son page. Le *mamlûk* ayant reconnu les deux brigands parvint à blesser l'un des deux à la jambe en décochant une flèche, l'immobilisant ainsi. Quant au second, cherchant à fuir, il escalada un mur, d'où il tomba et eut la jambe brisée. Amenés devant le sultan par le *wâlî*, les deux hommes furent crucifiés à Bâb Zuwayla et exposés ainsi durant plusieurs jours. Le *mamlûk*, en récompense, reçut une robe d'honneur, une somme de mille dirhams et une concession (*iqṭâ'*) dans le corps des officiers libres (*ḥalqa*) (al-Maqrîzî, éd. 1934-58 : I/3, 672-673).

La nuit n'entraînait donc pas de rupture avec le jour en matière d'occupation de l'espace urbain par le pouvoir mamelouk. Les mesures prises par les autorités, après certains délits, pour réguler la circulation des individus dans l'espace urbain en fermant les portes des quartiers et les rues, par exemple, et en renforçant la présence policière, semblent, au contraire, suggérer qu'en temps normal aucune interdiction permanente n'entravait réellement les déplacements nocturnes des habitants des villes. Ainsi, au cours de l'année 690/1291, dans la première décade du mois de *ramadân*, le gouverneur de Damas, l'émir Sanjar al-Shujâ'î, décida d'interdire, sous peine de sanction, de circuler dans les rues après la prière du soir et de laisser les boutiques ouvertes tard dans la soirée. La première réaction des Damascènes fut de ne prêter aucune attention à cet ordre, considérant comme un fait acquis le droit de circuler la nuit, en tout cas en période de *ramadân*. Si bien que, lorsqu'après la prière du soir les patrouilles de fantassins (*rijjâla*) et de policiers montés (*nuqabâ'*) (voir Ashtor, 1958 : 197) arpentèrent la cité, ils se saisirent des

gens qu'ils y trouvèrent et les enfermèrent, ce qui provoqua le mécontentement et les plaintes de la population. Finalement, les contrevenants furent libérés et les *shuyûkh al-ḥârât*, les responsables de quartiers, furent chargés de rendre compte au gouverneur des affaires de la nuit, « les belles comme les infâmes », nous dit al-Jazarî (éd. 1998 : I, 59).

Sous le règne du sultan Baybars (1260-76), la garde de jour (*ḥarâsat al-nahâr*) fut abolie à al-Qâhira et à Fustât (al-Maqrîzî, éd. 1934-58 : I/2, 536-37). En revanche, cette décision n'affecta pas la surveillance nocturne et les rondes de nuit continuèrent à être effectuées sous l'autorité du *wâlî*. Al-Maqrîzî définit la *wilâya*, à l'époque mamelouke, comme la *shurṭa* des Anciens. Les prérogatives du *wâlî* s'exerçaient de jour comme de nuit. Au Caire comme à Damas, le *wâlî* exerçait en théorie sa juridiction sur des secteurs bien délimités de la ville (sur ses prérogatives, voir Ashtor, 1958 : 194-198). Au Caire, al-Qâhira et Fustât étaient sous la surveillance d'un *wâlî* ou *mutawallî*, tout comme la citadelle et la zone du cimetière, la Qarâfa (Ibn Shaddâd, éd. 1983 : 77). Le *mutawallî al-Qarâfa* était sans doute rattaché à l'autorité du *wâlî* de Fustât et un même individu a pu, à certaines périodes, cumuler les fonctions de *wâlî* d'al-Qâhira et de Fustât. Pour Damas, la distinction se faisait entre l'*intra muros* et les faubourgs. Ainsi, le *wâlî Dimashq* était-il chargé de la surveillance à l'intérieur des murs tandis que le *wâlî l-barr*, gouverneur de la banlieue, étendait son autorité sur les faubourgs de la ville et peut-être même sur les villages de la Ghûta les plus proches. Par ailleurs, il existait également un *wâlî* spécifique au faubourg d'al-Şâlihiyya, selon Ibn Kathîr (cité par Ashtor, 1958 : 197). Parmi les nombreux lieutenants (*nuwwâb*) qui représentaient son autorité dans la ville, le « *wâlî al-layl* », « gouverneur de la nuit », spécifiquement dédié au maintien de l'ordre et à la sécurité nocturne, retient particulièrement notre attention. On retrouve cette fonction à Damas, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (al-Jazarî, éd. 1998, II : 261) et D. S. Richards (2005 : 443) a relevé, dans la documentation du Ḥaram al-Sharîf, son existence à Jérusalem. Son équivalent au Caire était sans doute le *wâlî al-tûf*, mentionné précédemment, chargé de diriger la ronde de nuit, directement placée sous l'autorité du *wâlî*.

Le *wâlî* devait également se tenir prêt à intervenir avec ses hommes dans la ville, en cas d'incendie ou de tout autre événement imprévu se produisant pendant la nuit. Ainsi, à Damas, dans la nuit du 25 *ramadân* 725/4 septembre 1325, un incendie se déclara dans la demeure d'un notable, située en face de la Madrasa al-Rawâhiyya. Fort heureusement, ni le propriétaire de la demeure, ni sa famille, ni ses domestiques ne se trouvaient alors présents. L'incendie débuta dans le jardin de la maison voisine, dans laquelle deux domestiques étaient occupés à cuisiner, puis se propagea jusqu'à la maison du notable, qui fut entièrement ravagée par le feu, comme tous les objets et meubles qu'elle contenait. Le *wâlî* fut dépêché sur les lieux du sinistre avec des ravaleurs (*saffânîn*) et des charpentiers (*najjârîn*) pour en détruire les restes et factura pour ce travail 40 dirhams au propriétaire (al-Jazarî, éd. 1998 : II, 120). La mission sécuritaire du *wâlî* ne se limitait donc pas à combattre le crime mais touchait également à la gestion de l'espace urbain en lui-même. Il était bien



souvent le premier représentant de l'autorité publique à être dépêché sur les lieux d'un sinistre, avec pour charge sans doute d'éviter les pillages, mais également de constater l'étendue des dégâts et des responsabilités. Au début de la nuit du dimanche 1<sup>er</sup> *rajab* 740/2 janvier 1340, lorsqu'une fête privée prit une tournure tragique, c'est à nouveau le *wâlî* de Damas que nous retrouvons en première ligne. Un groupe d'habitants du Ḥawrân, surpris par la pluie, s'était ainsi rassemblé cette nuit-là dans une pièce au-dessus d'une *qaysâriyya*, située dans le marché des Fabricants d'arcs (Sûq al-Qawwâsîn), dépendant de la Madrasa al-Amîniyya. Ils jouèrent, dansèrent et chantèrent tant et si bien que la pièce dans laquelle ils se trouvaient s'effondra. Le *wâlî*, accompagné des experts (*thâmin*) pour estimer les dégâts et des ouvriers (*fu'ûl*), se rendit sur les lieux du sinistre. Une fois arrivés sur place, ils se mirent à déblayer les gravats et, récupérant dix cadavres, ne purent que constater l'étendue de la tragédie (Ibn Shâkir al-Kutubî, ms. Cambridge 699 : 41b-42a).

Au Caire, le chef de la police nocturne, littéralement « chef de guet » (*ṣâhib al-'asas*)<sup>15</sup> qui, selon al-Maqrîzî, s'appellera, au xv<sup>e</sup> siècle, l'officier de ronde (*wâlî al-ṭūf*), siégeait en face de l'entrée du grand Sûq al-Jamalûn, chaque nuit à partir de la prière du soir. Une torche « qui illuminait les ténèbres toute la nuit » était placée devant lui. Il était entouré d'agents de police (*a'wân*)<sup>16</sup> ainsi que de nombreux porteurs d'eau (*saqqâ'in*), de charpentiers (*najjârîn*), de foulons (*qaṣṣârîn*) et de démolisseurs (*haddâmîn*) désignés de service à tour de rôle pour intervenir en cas d'incendie nocturne au Caire. Quiconque était surpris de nuit prenant part à une rixe, en état d'ivresse, ou pris en flagrant délit de vol, était mis en état d'arrestation par le *ṣâhib al-'asas* qui décidait de son sort suivant la faute commise (Raymond & Wiet, 1979 : 195). Car, en effet, les prérogatives policières du *wâlî* se doublaient de compétences judiciaires, lui donnant le droit de condamner à la pendaison les auteurs de délits, et de les faire exécuter le jour même. Ses subordonnés étaient également chargés de surveiller toute la nuit les corps pendus des condamnés afin qu'ils ne soient pas dérobés (Ibn al-Ṣuqâ'î, éd. 1974 : n° 31, 31-32). De même, ils devaient veiller sur les personnes placées en détention et en résidence surveillée, comme dans le cas de ce secrétaire juif, à Damas, sous le règne de Baybars, soupçonné de détournements financiers et placé sous bonne garde en attendant d'être torturé. Celui-ci, aidé de quelques complices, chercha à s'évader de nuit et parvint à tromper la vigilance des gardes chargés par le *wâlî* de le surveiller. Il se heurta toutefois au responsable de quartier (*shaykh al-darb*) qui, après l'avoir interpellé, le remit entre les mains du *wâlî* (*ibid.* : n° 94, 79).

Outre les patrouilles mobiles, composées de fantassins (*rijjala*) et de surveillants (*ḥurrâs*) parcourant les rues de la ville pendant la nuit, la surveillance nocturne des rues et des quartiers était assurée par les riverains sous l'autorité du *shaykh al-darb* ou *shaykh al-ḥâra*, le responsable du quartier. Choisis par les habitants eux-mêmes, ces *shuyûkh* de quartier jouaient un rôle d'intermédiaire entre les autorités de la

<sup>15</sup> Voir Shatzmiller, 1993 : 158.

<sup>16</sup> Sur ces agents, voir Ashtor, 1958 : 197.

ville et la population. Leur position était ambivalente : porte-parole des doléances et revendications des habitants du quartier, ils étaient néanmoins chargés de faire appliquer les décisions du pouvoir en matière de maintien de l'ordre. La population n'était donc pas sans recours face aux comportements parfois excessifs des forces de l'ordre. Le jeudi 5 *sha'bân* 738/26 février 1338, les marginaux (*harâfîsha*) de Damas et de ses faubourgs, soit environ sept cents personnes, se rassemblèrent pour se plaindre auprès du chambellan (*hâjib*) de la ville - le gouverneur étant, à cette époque, parti à la chasse. Ils se plaignaient d'un cavalier de la police (*khayyâlâtî*) qui passait de nuit à cheval dans les rues du quartier accompagné d'un orchestre (*nawba*). Le vacarme provoquait chaque fois la colère des habitants, et, en retour, les propos moqueurs du cavalier. Ce dernier fut convoqué par le *hâjib* et accompagné par la foule auprès du *wâlî* de Damas, qui, choisissant de préserver la paix sociale, ordonna que le cavalier soit envoyé hors de la ville (al-Jazarî, éd. 1998 : II, 1026-1027). Mais, de façon générale, les sources narratives dépeignent bien volontiers l'action du *wâlî* et de ses subordonnés sous un angle répressif et n'hésitent pas à insister sur leurs injustices et leurs abus de pouvoir, amplifiés par l'obscurité et l'anonymat qu'elle pouvait conférer. Ibn al-Şuqâ'î rapporte à propos de l'émir Sayf al-Dîn Abû Bakr Ibn Asbâsalâr, *wâlî* de Fustât sous le règne de Baybars, qu'« il était des plus habiles à tromper les gens et à en profiter, comme à diriger son service » et qu'« il se faisait apporter les nouvelles nuitamment et lui-même se déplaçait en secret », obtenant grâce à ses méthodes le paiement d'importantes amendes (Ibn al-Şuqâ'î, éd. 1974 : n° 31, 31-32). L'émir 'Alâ' al-Dîn Aydakîn al-Azkashî al-Barîdî, *wâlî* d'al-Qâhira et de Fustât sous le troisième règne d'al-Nâşir Muḥammad (1310-1341), avait quant à lui pour habitude de se déguiser et de se rendre nuitamment dans les rues du Caire. Au-delà du strict contrôle de la rue, outrepassant sans doute largement ses prérogatives, il opérait de nombreuses perquisitions chez les gens, et entendant quelqu'un en train de chanter ou sentant l'odeur du vin dans une maison, il y faisait irruption et forçait les habitants sans ménagement à lui verser de l'argent en fonction de leur condition, et ce, sous peine de poursuites<sup>17</sup>.

Dès le début de l'époque mamelouke, ces comportements autoritaires et injustes semblent toutefois avoir profondément irrité le pouvoir mamelouk. À l'image du sultan Baybars, dont les chroniqueurs racontent qu'il descendait fréquemment de nuit de la citadelle, après s'être grimé, pour parcourir les rues du Caire et observer ce qui s'y passait. Témoin, lors d'une nuit, de l'agression publique d'une femme par l'un des officiers de police (*muqaddam*) du Palais du gouvernement - celui-ci après l'avoir saisie, lui avait arraché ses vêtements au point de la dénuder, sans que personne n'ose s'y opposer -, il avait, dès le lendemain matin, fait couper les mains de plusieurs subordonnés des *wâlî-s* (*nuwwâb al-wullât*), mais aussi des officiers de police (*muqaddamûn*), des gardiens (*khufarâ'*) et des propriétaires des maisons

17 Voir al-Şafadî, éd. 1998 : I, 399 ; al-Maqrîzî, éd. 1934-58 : II/2, 372 ; al-Jazarî, éd. 1998 : II, 673 ; Ibn al-Dawâdârî, éd. 1960 : 378.





(*aṣḥāb al-arbā'*) du Caire (al-Maqrīzī, éd. 1934-58 : I/2, 540). Chaque matin, le *wālī* et ses substituts venaient à la citadelle, à la première heure, pour rendre compte au sultan des événements survenus dans la ville pendant la nuit (Stowasser, 1984 : 17). Ce rapport du matin (*ruq'at al-ṣabāḥ*) ne reflétait pas toujours complètement la réalité et ses auteurs omettaient, parfois sciemment, de mentionner au sultan certains faits. Dans une telle situation, le même Baybars, visiblement échauffé par l'affaire mentionnée précédemment, n'hésita pas à faire preuve de la plus extrême sévérité à l'encontre des responsables du maintien de l'ordre nocturne. Le sultan donna ainsi ordre, un jour, de faire couper les mains de plusieurs substituts du *wālī* d'al-Qâhira, officiers de la police, gardes de la ville et veilleurs de nuit (*ḥurrās al-durūb*), qui avaient falsifié leur rapport. L'anecdote et les raisons d'une telle sévérité nous sont rapportées par Ibn Abî l-Faḍā'il :

La cause en fut que des vauriens s'étaient montrés au Caire et qu'ils avaient commis toutes sortes d'excès. Ces bandits étaient ensuite venus attaquer les Arabes qui campaient au-dessous de la citadelle. Cela provoqua un tumulte que le sultan entendit et il apprit ainsi ce qui se passait. Le lendemain, à la première heure, le rapport de la matinée monta à la citadelle. Il ne contenait aucune mention de l'incident qui s'était produit. Le sultan blâma la conduite du gouverneur et il dit : " Ni les substituts du gouverneur ni les officiers de la police, ni les gardes de la ville ne me donnent le moindre détail sur cette échauffourée "(éd. 1919-29 : I, 130-131).

Au-delà des injustices commises par les représentants du pouvoir chargés du maintien de l'ordre, la nuit était particulièrement propice aux agissements mafieux des administrateurs des finances et de leurs clientèles, organisés en véritables bandes<sup>18</sup>. Ibn Hilâl al-Dawla, inspecteur des bureaux de l'administration (*shâdd al-dawâwîn*), dans les années 1330, sous le troisième règne d'al-Nâṣir Muḥammad, avait pour habitude de réunir de nuit ses hommes de main afin de décider et de planifier les actions à mener pendant la nuit (al-Yûsufî, éd. 1986 : 184-185). L'administrateur des domaines privés du sultan (*nâzir al-khâṣṣ*) d'al-Nâṣir Muḥammad, 'Abd al-Wahhâb al-Nashû, bien connu pour son inventivité et son efficacité dans l'extorsion des biens et richesses des Cairetes, réunissait toutes les nuits dans sa demeure ses frères, son gendre et tous ceux en qui il avait confiance, pour décider des descentes qu'ils allaient opérer (al-Maqrīzī, éd. 1934-58 : II/2, 472).

Ainsi, alors que la nuit se voudrait une parenthèse dans la vie sociale, une soustraction momentanée de l'individu au pouvoir, elle tend paradoxalement à le placer dans une situation de plus grande vulnérabilité. Associée à l'intimité et la vie privée, la demeure n'est pas ici un rempart ; elle devient même, la nuit, un lieu qui, tout en circonscrivant dans la sphère privé les exactions de certains représentants du pouvoir, leur permet de cacher la gravité de leurs actes et de les soustraire à la loi. Dans les années 1330, un certain Khâlid Ibn al-Zarrâd, *muqaddam al-dawla*, dont le manque de moralité est relevé par les chroniqueurs de son époque, s'était arrangé avec ce même Ibn Hilâl al-Dawla, précédemment mentionné, pour appliquer des

<sup>18</sup> Voir, par exemple, al-Maqrīzī, éd. 1934-58, II, 2 : 472.

méthodes d'extorsion particulièrement injustes à l'encontre des habitants du Caire. Pour cela, il organisait toutes les nuits des réunions dans sa maison auxquelles participaient notamment des percepteurs généraux (*ḍamīn*) et des collecteurs d'impôts (*mu'āmilīn*). Des « personnes dignes de confiance » rapportèrent au chroniqueur Ibn al-Dawādārī que s'il dépensait trois cents dirhams *nuqra* par jour pour l'entretien de sa maison, les sommes qu'il consacrait à ses séances nocturnes dépassaient largement mille dirhams par nuit (Ibn al-Dawādārī, éd. 1960 : 375).

## La nuit en fête

### Espace urbain, célébrations religieuses et manifestations populaires

À côté de cette sociabilité nocturne, que l'on pourrait qualifier de quotidienne, Le Caire comme Damas étaient parfois investies par des célébrations religieuses, qui étaient le plus souvent l'occasion de fêtes populaires au sein de l'espace urbain. Le caractère particulièrement débridé de ces festivités, au regard de leur justification pieuse de départ, ne manquait bien évidemment pas d'attirer la réprobation et la condamnation des oulémas. Pour L. Pouzet, les célébrations de mi-*sha'bân*, notamment les prières dites du « milieu de *sha'bân* » (*niṣf sha'bân*), appelées également « prières des souhaits » (*ṣalât al-raghâ'ib*), qui se déroulaient la nuit dans la Mosquée des Omeyyades, étaient un phénomène populaire plus spécifiquement damascène. Selon al-Subkî, ces prières auraient même été interdites en Égypte, à l'époque ayyoubide, par le sultan al-Kâmil Muḥammad (cité par Pouzet, 1991 : 344, note 22). Au-delà des célébrations pieuses, ces festivités, précédant le mois de jeûne, donnaient lieu à un déploiement de « bougies allumées », de processions, de litanies et d'illuminations, et s'apparentaient à un véritable « carnaval » religieux et populaire au cours duquel se multipliaient les explosions de joie et de ferveur mais aussi un certain nombre de nuisances (vols, bagarres, bruits etc.) qui n'étaient pas du goût des oulémas (*ibid.* : 344).

L'une des attractions principales de cette nuit était l'illumination (*waqīd*) de la Mosquée des Omeyyades. Ainsi, en *sha'bân* 698/1299, le gouverneur de la ville accueillant en grande pompe un général mongol, fils du gouverneur du Bilâd al-Rûm, de passage à Damas, le fit venir à la mosquée afin de lui faire admirer les illuminations, véritable apothéose des festivités qu'il avait fait donner en son honneur les jours précédents<sup>19</sup>. À coup sûr, cette illumination devait être particulièrement prodigieuse et lorsqu'à l'occasion d'événements exceptionnels la Mosquée des Omeyyades fut mise en lumière, il fut immanquablement fait référence aux éclairages de fêtes de mi-*sha'bân*. Ainsi, au cours du mois de *ramadân* 691/août 1292, lorsque l'émir Baydarâ al-Manṣûrî, *nâ'ib al-saltana* d'Égypte recouvra

19 Al-Jazarî, éd. 1998 : I, 437 ; al-Maqrîzî, éd. 1934-58 : I/3, 876.



la santé après une violente maladie et ordonna de faire une récitation complète du Coran dans l'édifice en présence des cadis, des oulémas, des fonctionnaires, des récitants et de la plupart des habitants, al-Jazarî n'omet pas de préciser que la mosquée était illuminée *a giorno*, « comme durant la nuit du 15 sha'bân » (*awqadû al-jâmi' shabh al-nahâr layla nişf sha'bân bi-sabab 'âfiyya Baydarâ*)<sup>20</sup>. Quelques années plus tard, par une nuit de *rajab* 725/juillet 1325, à l'occasion de la nuit de l'Échelle du Prophète (*al-mi'râj al-nubawî*), des lectures coraniques (*mi'âd*) furent organisées dans la cour intérieure (*saḥn*) de la Mosquée des Omeyyades à Damas, à la porte du mausolée de l'imâm Zayn al-Ābidîn 'Alî b. al-Ḥusayn, fils de la fille du Prophète. La plupart des lecteurs de Coran réputés de Damas y participèrent et un grand nombre de notables (*nâs*) y assistèrent. On alluma les chandelles pour eux comme pour la nuit de *mi-sha'bân* (*ush'ilat lahum al-qanâdîl mithl layla nişf sha'bân*) et ils lurent le Coran en entier. La nuit passa ainsi parfaitement en lectures, récitations et psalmodies (al-Jazarî, éd. 1998 : I, 75).

Pratiques populaires bien ancrées dans la vie sociale des Damascènes, ces prières et les fêtes, ainsi que les illuminations qui les accompagnaient, n'en demeuraient pas moins honnies des oulémas de la ville. Ces fêtes populaires n'étaient d'ailleurs pas sans conséquence sur l'espace urbain et sur la Mosquée des Omeyyades elle-même. Ainsi, en 706/1307, les autorités de la ville cherchèrent à préserver l'édifice des dégradations habituellement commises au cours des festivités. Le *ḥâjib* se rendit donc à la mosquée avant la prière de l'après-midi (*'aṣr*) et ordonna l'évacuation de tous ceux qui s'y trouvaient et la fermeture de ses portes. À l'approche de la prière de l'aube (*fajr*), de petits groupes d'individus tentèrent toutefois d'y pénétrer par la Porte de l'Horloge, Bâb al-Sâ'ât, et par celle de la Turba al-Ashrafiyya. Mais les intrus furent vivement réprimés. De fait, cette nuit-là, si les habitants de la ville et des villages environnants cherchaient à se rendre à la Mosquée des Omeyyades, ils étaient contraints de demeurer dans les rues. Un fort sentiment d'injustice, de colère et de vexation s'empara de la population. Par ailleurs, ordre avait été donné de fermer Bâb al-Naşr et d'autres portes de la ville jusqu'à la prière du coucher du soleil (*maghrîb*), obligeant les très nombreux habitants venus participer aux célébrations à se rassembler à l'extérieur de la ville et à passer la nuit dehors, dans le froid (al-Birzâlî, éd. 2006 : III, 333).

La pression populaire, autant que celle des marchands ambulants, était toutefois telle que même l'influent et rigoriste savant Ibn Taymiyya ne parvint pas à les faire proscrire. En *sha'bân* 704/février 1305, un groupe de Damascènes voulut faire interdire l'illumination. Pour ce faire, ils prirent les avis écrits d'oulémas allant dans ce sens et vinrent discuter avec le gouverneur. Mais, face à son refus, les lampes furent allumées et la prière nocturne eut bien lieu cette nuit-là<sup>21</sup>. Ce fut finalement chose faite en 751/1350. Ibn al-Qâḍî Shuhba rapporte que l'abrogation de cette pratique par décret sultanien (*marsûm*) transporta de joie les hommes de religion,

20 Ibn Abî l-Faḍâ'il, éd. 1919-29 : II, 390 ; al-Jazarî, éd. 1998 : I, 111.

21 Al-Birzâlî, éd. 2006 : II, 278 ; Ibn Kathîr, éd. 1999 : XIV, 36-37.

qui la considéraient, depuis son apparition au cours de l'année 450/1058 environ, comme une abominable innovation (*al-bid'a al-shan'a*) (Ibn Qâdî al-Shuhba, éd. 1994 : II, 9). En 786/1384, Ibn Yalbughâ, administrateur (*nâzir*) à Damas de la mosquée de son père, fit interdire son illumination pendant la nuit de mi-*sha'bân*, et ce, après que le *qâdî l-qudât* lui ait donné un ordre en ce sens. Cet ordre finit par aboutir, après plusieurs années au cours desquelles Ibn Yalbughâ avait ressuscité cette pratique abolie depuis plus de trente ans, en 751/1350. En effet, chaque année depuis qu'il administrait l'édifice il augmentait son illumination par rapport à l'année précédente (Ibn Qâdî Shuhba, éd. 1994 : III, 136-137). Ce n'est semble-t-il qu'à la conquête ottomane, en 1516, et grâce à l'impulsion du nouveau pouvoir que la nuit du milieu du mois de *sha'bân* redevint une célébration importante et vraisemblablement que renaquit l'illumination nocturne de la Mosquée des Omeyyades (voir Ibn Tûlûn, éd. 1998 : II, 115-116). Au Caire, le phénomène des fêtes de mi-*sha'bân* est, pour la même époque, beaucoup moins documenté, mais il semble avoir réuni en une même ferveur religieuse et populaire les habitants de la capitale du sultanat. Le voyageur maghrébin Ibn Baṭṭûṭa, vers 1325, fut témoin des processions auxquelles femmes et enfants prenaient habituellement part dans la nuit du 14 au 15 *sha'bân*, autour des tombeaux célèbres dans la Qarâfa. Une ambiance de fête populaire y régnait également, les vendeurs ambulants, portant toutes sortes de mets, se pressaient et se mêlaient à la foule (Ibn Baṭṭûṭa, éd. 1853-58 : I, 75).

En revanche, les célébrations du Nouvel an copte (Nayrûz), qui duraient pendant sept jours et sept nuits, et qui coïncidaient plus ou moins avec la crue du Nil, nous sont mieux connues. Elles étaient l'occasion d'une véritable fête populaire à laquelle prenait part une foule immense. L'ordre social était ainsi temporairement interrompu et les conventions sociales transgressées, notamment à travers la figure de l'*amîr al-Nayrûz*, choisi parmi le peuple et autorisé à donner des ordres aussi bien aux puissants qu'aux plus humbles<sup>22</sup>. Pendant la nuit, de magnifiques feux d'artifices étaient tirés et l'art de l'illumination semble avoir été poussé à un haut degré de perfection : « on figurait, à l'aide de lampions, des tours, des palais, des batailles mêmes » et la foule se précipitait sur les rives illuminées des étangs, notamment la Birkat al-Raṭlî, pour admirer les festivités nautiques (Wiet, 1969 : 107-109). En 691/1290, la célébration de Nayrûz à Damas par l'armée égyptienne, « comme il était de coutume de faire en Égypte », ne manqua pas d'étonner, voire de heurter des habitants qui n'avaient absolument pas l'habitude de célébrer cette fête<sup>23</sup>. Cette pratique populaire attirait bien évidemment la désapprobation des oulémas et du pouvoir mamelouk lui-même. Mais, comme le souligne H. Lutfi, à l'interdiction de cette fête promulguée par le sultan al-Zâhir Barqûq, en 780/1378-79, les habitants du Caire répondirent par des stratégies de contournement. Bannies de la ville et des principaux marchés, les célébrations se déplacèrent dans les espaces périphériques de la cité (lacs, parcs, ruelles, maisons), loin du regard du pouvoir (Lutfi, 1998 : 279).

22 Shoshan, 1993 : 46-47 ; Lutfi, 1998 : 278.

23 Al-Jazarî, éd. 1998, I : 116-117 ; Ibn Shâkir al-Kutubî, éd. 1977-84 : XXIII, 116.



Une effervescence populaire semblable gagnait la ville à l'occasion des nuits de *ramadân*. Ibn Shâkir al-Kutubî rapporte que la plupart des habitants de Damas passèrent la première nuit du mois de *ramadân* 753/1352 à l'extérieur de la ville, sur les balcons et les terrasses des maisons offrant un point de vue sur les rues, qui, pavoisées pour l'occasion, étaient remplies de monde. À la lumière des chandelles, la population passa donc une nuit de chants, de joie et d'allégresse (Ibn Shâkir al-Kutubî, ms. Cambridge 699 : 129b). Ces liesses collectives ne manquèrent pas d'impressionner les voyageurs occidentaux. Parlant du Caire, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Félix Fabri, rapporte que « la clameur et la densité des gens étaient telles qu'il est impossible de les décrire : tant de lumières et de chandelles, tant de trépignements, c'était comme si toute la joie du monde se fût donné rendez-vous là ; et cela, pas en un seul endroit, mais dans toutes les ruelles (éd. 2007 : II, 401) ». Du haut des terrasses, chaque nuit de *ramadân*, la ville en fête donne à voir le spectacle d'une « multitude stupéfiante de lampes qui brûlent dans les minarets, et dont toute la ville semble embrasée » (*ibid.* : 431). Les voyageurs étrangers ne pouvaient toutefois s'empêcher de poser un regard critique sur des festivités populaires et des traditions qu'ils avaient bien du mal à comprendre et qui heurtaient sans doute les conceptions qu'ils se faisaient aussi bien du temps nocturne que des célébrations religieuses. Pour Frescobaldi, après avoir jeûné toute la journée pendant le *ramadân*, les Caireotes passaient la nuit, debout dans les marchés, à manger de la viande et tout ce qui leur plaisait, à chanter et à danser (*Visit to the Holy places*, éd. 1848 : 50). Pour Fabri, la quiétude du jour laissant place à l'agitation de la nuit, une « multitude de gens [mènent] grand tapage dans les maisons et les ruelles », au point de contraindre le voyageur à des nuits « quasi sans sommeil » pendant tout le mois (éd. 2007 : II, 406, 431). Au cours de « folles veillées », « ils jouent de la musique, font des festins, se livrent à la luxure, courent dans les rues en frappant sur des plaques de bois, réveillent les gens et ne laissent de repos à personne. Ils pensent que la nuit ils peuvent tout faire sans commettre de péché » (*ibid.* : III, 913).

### Une mise en scène nocturne du pouvoir

En d'autres occasions, la ville mamelouke se parait de mille feux et revêtait ses plus beaux atours pour mettre en scène la puissance du pouvoir, la souveraineté du sultan ou la munificence d'un émir. Victoires militaires, mariages, naissances, entrées dans la ville d'un sultan ou d'un gouverneur, de retour de la guerre, de la chasse ou simplement de voyage, sont autant d'événements que le pouvoir mamelouk orchestrait et donnait à voir aux populations. La nuit accroissait sans nul doute les effets de telles mises en scène. Ainsi, au début de l'année 698/1299, une belle tente royale (*dihliz*), fabriquée pour le sultan al-Mansûr Lâjîn, fut dressée à Damas sur le Mîdân al-Akhḍar, l'Hippodrome Vert. Les habitants de Damas, y compris les plus pauvres, furent invités à venir l'admirer et à s'y asseoir. Les notables, les émirs comme les boutiquiers et les artisans se pressèrent donc, et, selon al-Jazarî, « la plupart d'entre eux n'ayant pas eu depuis longtemps la possibilité

d'entrer sur l'hippodrome, les gens y passèrent la nuit tant qu'elle resta exposée » (al-Jazarî, éd. 1998 : I, 423-424).

La population est un acteur important et incontournable de la mise en scène nocturne voulue par le pouvoir mamelouk. À toute heure de la nuit, elle doit pouvoir se tenir prête à pavoiser la ville sur ordre des autorités. Un messenger arrive ainsi à Damas en pleine nuit du samedi 14 *ṣafar* 700/29 octobre 1300, et l'on fait battre immédiatement les tambours (*al-bashâ'ir*) à la citadelle de Damas et à la porte des émirs pour annoncer l'arrivée du sultan à Damas. Le lendemain dans la nuit, les autorités font proclamer à travers la ville, entre la prière du coucher du soleil (*maghrib*) et celle du soir (*'ashâ'*), que les marchés soient décorés pour l'arrivée du cortège sultanien qui y pénètre dès la première heure du matin (al-Birzâlî, éd. 2006 : III, 124). De même, le mercredi 8 muḥarram 733/29 septembre 1332, dans la deuxième partie du soir (*waqt al-'ishâ' al-akhira*), un messenger de la poste, envoyé par le sultan, arriva à Damas pour annoncer son départ de la Mecque et son arrivée prochaine dans la ville. On fit alors immédiatement battre les tambours à la citadelle et aux portes des maisons des émirs. Mais, cette fois-ci, on attendit tôt le matin, pour pavoiser la ville et ses faubourgs, « comme jamais il n'avait été fait auparavant » (al-Jazarî, éd. 1998 : II, 587).

En rajab 691/juin 1292, lorsque la nouvelle de la prise de Qal'at al-Rûm par le sultan al-Ashraf Khalîl fut connue à Damas, les tambours retentirent à la citadelle et devant les portes des maisons des émirs pendant sept jours et, sept nuits durant, des cierges (*shumû'*) furent allumés dans la ville (*ibid.* : I, 101). Lorsque, quelques semaines plus tard, le sultan, auréolé de sa victoire, quitta Damas pour s'en retourner au Caire, il ordonna une mise en scène nocturne que, selon al-Jazarî, « nul souverain n'avait faite jusque-là » :

Il ordonna aux gens des souks de Damas et de ses faubourgs que quiconque possédait une boutique devait aller se placer en dehors de la ville, tenant en main un cierge qu'il devait allumer au moment où le sultan monterait à cheval. Tous les gens des souks sortirent donc avec leurs chefs (*'arîf*) et la plupart des habitants de Damas passèrent la nuit hors la ville, pour voir les lumières et le spectacle. Dans le dernier tiers de la nuit, le sultan monta à cheval et les gens allumèrent leurs cierges : les premiers étaient à Bâb al-Naṣr, les derniers près du Maṣjid al-Qadam, car le *wâlî* de Damas leur avait assigné leurs places dès le début de la nuit (*ibid.* : I, 118-119).

Le sultan n'est pas le seul à bénéficier d'un tel traitement de faveur. Le retour du gouverneur de Damas, après un voyage au Caire ou une expédition, était également l'occasion d'un cérémonial particulier lorsqu'il arrivait dans la ville à la fin du jour ou à la nuit. Ainsi, lorsqu'à la fin du vendredi 24 *jumâdâ* II 733/12 mars 1333, le gouverneur arriva à Damas en provenance d'Égypte, après plus de deux mois d'absence, il descendit tout d'abord à la Dâr al-Sa'âda. Accueilli par les émirs et les grands commis de l'État (*a'yân al-dawla*) qui se réjouirent et fêtèrent son retour, il décida alors de se rendre jusqu'à la Mosquée des Omeyyades pour y prier avec le *qâdî l-quḍât*. La nuit tomba et l'on alluma les lanternes pour lui (*awqadû lahu al-shumû'*) et tous prièrent en son honneur (*ibid.* : II, 596). À cette occasion le



chemin menant de la Dâr al-Sa'âda, résidence du gouverneur, jusqu'à Bâb al-Barîd, la porte ouest de la Mosquée des Omeyyades, fut illuminé de bougies (*ibid.* : II, 854-855).

Les mariages des sultans, des grands émirs ou des notables, et de leurs progénitures, pouvaient également investir l'espace urbain pendant la nuit. Ils étaient l'occasion de processions à travers les rues de la ville, au son des tambours et des trompettes. Là encore, la célébration prenait le plus souvent un tour de fête populaire ; les habitants du Caire ou de Damas venaient assister au défilé des puissants, des musiciens et des artistes de rue. En plein mois de *shawwâl* 730/juillet 1330, la célébration du mariage de l'émir 'Umar, fils de l'émir Nâsir al-Dîn Muḥammad al-Duwaydâr al-Sayfî avec la fille de l'émir Balabân al-Badrî et émir de *ṭablkhânâh*, rassembla les plus grands émirs de la ville et les hauts personnages de l'État (*akâbir al-dawla*) qui, après le service rendu au père du marié, furent conviés à un banquet. Après la prière de l'après-midi, les artificiers, les lanceurs de naphte (*zarrâqîn*), les chanteurs (*maghânî*), les musiciens (*malâhî*) ainsi que l'ensemble de ceux qui avaient l'habitude d'assister à ce genre de fête (voir Chapoutot-Remadi, 1993 : 69) arrivèrent sur le lieu de rassemblement du cortège, à l'extérieur de la ville *intra muros*. La foule immense remplissait la rue de Bâb al-Naṣr jusqu'au Sûq al-Khayl et à Bâb al-Farâdîs. Finalement, le long cortège entra dans la ville après le coucher du soleil et se rendit jusqu'à la demeure du prince de Ḥimṣ (Dâr ṣâhib Ḥimṣ) où la fête se prolongea dans un édifice illuminé pour l'occasion de près de trois cents bougies offertes par les compagnons du père du marié (al-Jazarî, éd. 1998 : II, 398).

## Les sociabilités nocturnes

Une fois le service terminé à la citadelle du Caire ou au Dâr al-Sa'âda à Damas, les hauts personnages de l'État, émirs *mamlûk*-s ou administrateurs civils, rentraient chez eux, souvent accompagnés d'un cortège. Dans le cadre intime de leurs demeures urbaines (*dâr*), ils se mettaient alors en scène. Le soir et la nuit étaient synonymes de redistribution sociale et économique. La position sociale et le rang tenu au sein du pouvoir plaçaient les élites militaires et civiles du sultanat mamelouk dans l'obligation de mettre leur influence au service d'autrui, en général les plus faibles, et de proposer leur intercession. Les carrières construites le jour dans les cercles du pouvoir, trouvaient une prolongation naturelle pendant la nuit. Le voyageur maghrébin Ibn Baṭṭûta, à la fin du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, participa à une soirée dans la maison de l'administrateur de l'armée d'Égypte, à Fustât. Chaque soir, il se tenait dans un salon sous le vestibule de sa maison qui bordait le Nil, à côté de la Mosquée al-Nâsirî, érigée par le sultan al-Nâsir Muḥammad. À l'heure de la prière du soir, il se rendait dans la mosquée voisine puis retournait dans son salon. Un repas était alors servi pour toute personne se présentant à sa porte. Personne d'ailleurs n'était empêché d'entrer. Les visiteurs lui exposaient leurs doléances et leurs requêtes. Ainsi, celui qui sollicitait une aide financière était

accompagné hors de la demeure par un des *mamlûk*-s de l'administrateur, dans un endroit où se tenait son comptable (*mustawfi*) et le demandeur recevait une certaine somme. Après le temps de la distribution des libéralités venait celui de la piété. Les *fuqahâ'* venaient alors trouver l'administrateur et faisaient en sa présence la lecture de l'ouvrage d'al-Bukhârî, puis, après avoir effectué la prière du soir, ses assistants le laissaient et s'en retournaient chez eux (Ibn Baṭṭûṭa, éd. 1853-58 : I, 87-88).

Les grands personnages de l'État mamelouk, militaires ou civils, devaient également renvoyer l'image de leur puissance auprès de leurs pairs. Les célébrations religieuses étaient l'occasion d'allier l'expression d'une piété personnelle à l'affirmation de son rang. La célébration de l'anniversaire du Prophète était l'une des fêtes qui permettait au sultan et aux émirs mamelouks de mettre en scène leur piété dans une surenchère de luxe et de richesse. La célébration commençait à la toute fin de l'après-midi avec des lectures du Coran, des récitations de poèmes et d'homélies. Après avoir fait la prière du soir, un banquet était servi aux participants et les récitations continuaient. Vers neuf heures du soir, les ordres soufis arrivaient avec leurs emblèmes et leurs bannières et commençaient à chanter et à danser, et ce pendant toute la nuit. Les distributions d'argent et la générosité des puissants à l'égard des soufis se succédaient ainsi jusqu'au matin (Stowasser, 1984 : 17). Chaque année, à l'instar du sultan ou des grands émirs, Ghibriyâl, chrétien converti à l'islam et vizir de Damas dans les années 1310-1330, organisait la fête d'anniversaire du Prophète (*mawlid al-nabî*), occasion pour lui de parer l'évènement d'une pompe excessive et de rassembler, cette nuit-là, dans sa demeure, tout ce que la ville comptait de notables, d'émirs, de cadis, d'oulémas et de secrétaires, et de distribuer des robes d'honneur aux lecteurs de Coran qui participaient à la cérémonie. Il organisait même, après cette première séance de *samâ'*, une seconde destinée aux émirs de moindre rang (al-Şafadî, éd. 1998 : II, 902). Il avait également pour habitude, pendant les nuits de *ramaḍân*, d'écouter la lecture du *Şâhiḥ* d'al-Bukhârî, et, la dernière nuit, de célébrer la fin du jeûne. Ibn Ḥajar al-'Asqalânî nous relate d'ailleurs la façon dont se déroula, au cours des années 1330, une nuit de *ramaḍân* dans la demeure du grand cadi *shâfi'î* Muḥammad al-Qazwînî, au Caire, sur le Nil, sur l'île de l'Éléphant (Jazīrat al-Fîl). Après la prière du couchant, marchands, *fuqahâ'* et notables furent conviés au somptueux banquet offert par le cadi. Après la prière du soir et les *tarâwîḥ*, différentes sortes de desserts furent servies aux convives. Les personnes présentes furent alors invitées à dormir chez le cadi, et au moment du *sakhûr*, un festin similaire au précédent leur fut servi. Enfin, après avoir fait la prière du matin, tout le monde rentra chez soi (Ibn Ḥajar, éd. 1998 : n° 195, 336-339).

Adeptes du soufisme, dont ils assurèrent la promotion et la diffusion notamment en construisant de nombreuses *khânqâh*, les émirs mamelouks prenaient régulièrement part aux séances de *samâ'* pendant la nuit. Ainsi, l'émir Arslân al-Dawâdâr al-Nâsirî (m. 717/1317) descendait tous les mardis soir de la citadelle du Caire pour passer la nuit dans sa *khânqâh*, située en bordure du Nil, où il était





accueilli chaque semaine par les soufis de l'institution et les habitants du quartier avec une joie non dissimulée (al-Şafadî, éd. 1998 : I, 270-271). L'émir Qawşûn al-Nâşirî, qui fit également construire une *khânqâh* au Caire, assistait tous les soirs aux séances de *samâ'* organisées par un *shaykh* persan avec lequel il s'était lié d'amitié (al-Maqrîzî, éd. 1934-58 : II/2, 194). Certaines de ses séances mystiques prenaient place dans la demeure même d'un émir ou d'un notable. L'émir Lâjîn al-Jûkandâr al-'Azîzî organisa, en 659/1261, dans sa maison située dans le faubourg nord-ouest de 'Uqayba à Damas, un gigantesque banquet auquel furent conviés émirs, cadis et *fuqahâ'*. Après la prière du coucher du soleil (*maghrib*), les serviteurs de l'émir apportèrent une centaine de grands plats remplis d'agneaux entiers et de volailles. Lorsque les invités eurent terminé de manger, ils firent la dernière prière du soir et les musiciens se mirent à jouer de la musique. L'émir lui-même dansa parmi les *fuqarâ'*. Après le premier morceau, le banquet se poursuivit et lorsque les convives finirent de manger, les musiciens jouèrent à nouveau. Comme la première fois, l'émir et ses pages, ainsi que les *fuqarâ'* et *shuyûkh*, dansèrent ensemble. À la fin du deuxième morceau, les convives s'installèrent pour poursuivre le banquet et goûtèrent aux nombreux fruits qui avaient été apportés. Une fois les invités rassasiés, un nouveau morceau de musique fut joué, attirant les danseurs au centre du cercle. Après cela, le repas se termina par des fruits secs, des biscuits, des sorbets, des boissons sucrées et autres douceurs. Quand l'aube arriva, l'émir se rendit dans un hammam proche de sa maison en compagnie de la plupart des personnes présentes dans l'assistance. Puis chacun rentra chez soi (al-Yûnînî, éd. 1954-61 : II, 300-303 ; Ibn Shâkir al-Kutubî, éd. 1977-84 : XIX, 310).

## Conclusion

Que les usages de la ville pendant la nuit soient sociaux ou politiques, ils s'insèrent parfaitement dans une temporalité plus vécue que subie par les individus. De ce tableau dressé à grands traits, il se dégage, tout d'abord, l'image d'une prolongation de l'activité humaine au-delà du jour. L'éclairage de « l'espace public », le droit de circuler, la prolongation de l'activité commerciale, le non-cloisonnement de l'espace urbain, tout comme la surveillance nocturne, contribuent à faire de la ville un espace de sociabilité, de rencontre, d'échange et de distraction. Sans doute faut-il réduire cette nuit vivante à une certaine centralité urbaine, celle des marchés d'al-Qâhira ou de Damas, et des grands axes de ces villes, par exemple. Certes, passé une certaine heure, la nuit se fait plus sombre et la ville n'attire plus guère que les noctambules les plus insatiables, frivoles et noceurs, cherchant à s'amuser, à transgresser les interdits, loin du regard des autorités, dont ils font d'ailleurs parfois partie. La fréquentation nocturne de la ville se déplace alors vers ses marges (bords des fleuves, des canaux ou des étangs). Un nouvel acteur de la nuit apparaît, sans surprise : le voleur, qui tire son avantage de l'obscurité dans laquelle certains quartiers de la ville pouvaient être plongés. Son irruption permet en creux de faire apparaître la présence du pouvoir.

Mais, s'il vient largement alimenter les chroniques de la nuit dangereuse de cette époque, les habitants du Caire ou de Damas doivent également se prémunir contre les exactions d'autres bandes organisées, celles constituées par les clientèles des grands administrateurs de l'État mamelouk. À l'instar des voleurs de métiers, ces représentants du pouvoir, organisés en véritables mafias, sévissent de préférence en pleine nuit pour se rendre chez les habitants et les pressurer. L'incursion des autorités officielles dans un temps, celui de l'intime, qui est censé soustraire momentanément l'individu au pouvoir politique et le protéger, permet aux autorités mameloukes de jouer un double jeu. Par cet investissement de la nuit par le bas, le pouvoir confie sciemment à des subalternes les sales besognes nocturnes pour mieux s'en dédouaner, une fois que le jour se lève à nouveau.

Les usages politiques de la nuit sont parfois plus clairement visibles. Dans une unité de temps, la nuit, et de lieu, la ville, le pouvoir se met alors en scène à des fins de propagande lors des célébrations religieuses et politiques. Les jeux de lumières et le pavoisement des rues transfigurent,aturent et magnifient l'espace urbain et ses monuments et impriment sur les populations un souvenir grandiose auquel le détenteur du pouvoir mamelouk reste durablement associé. Les fêtes populaires qui les accompagnent parfois, véritables carnivals servant d'exutoire aux populations, permettent également aux autorités mameloukes, même si elles sont parfois tentées de les interdire, de contrôler et de réguler les pulsions collectives que la nuit inspire, en les cantonnant à des moments d'exception. Au quotidien, les puissants, émirs ou grands commis de l'État, administrateurs ou juges, tournent la nuit à leur avantage et lui impriment leur marque. L'espace privé se substitue à l'espace public, la demeure urbaine remplace la ville, l'informel se superpose à l'officiel. Les puissants se donnent à voir à leurs pairs autant qu'ils se rendent accessibles aux plus pauvres. La fonction sociale des élites du sultanat s'affirme ainsi pendant la nuit, plus qu'à tout autre moment, à travers une posture mêlant générosité, hospitalité, piété, et intercession. Ainsi, sur le plan social et politique, loin d'être une temporalité concurrente du jour, la nuit le prolonge autant qu'elle le nourrit, en un mouvement cyclique, elle constitue avec lui le quotidien des individus, dont l'histoire pour l'époque mamelouke reste encore, en grande partie, à écrire.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Sources

- AL-BADRÎ, éd. 1980, *Nuzhat al-anâm fî maḥâsin al-Shâm*, Beyrouth, Dâr al-Râ'id al-'arabî.
- AL-BIRZÂLÎ, éd. 2006, *al-Muqtafî 'alâ kitâb al-rawḍatayn*, éd. 'U. 'Abd al-Salam Tadmurî, al-Maktaba al-'aṣriyya, Sayda-Beyrouth.
- AL-JAZARÎ, éd. 1998, *Ta'rîkh ḥawâdith al-zamân wa anbâ'ih wa-wafayât al-akâbir wa-l-a'yân min ibnâ'ih*, éd. 'U. 'Abd al-Salâm Tadmurî, al-Maktaba al-'aṣriyya, Sayda-Beyrouth.



- AL-MAQRÎZÎ, éd. 1934-58, *Kitâb al-Sulûk li-ma'rifa duwal al-mulûk*, éd. M. M. Ziyâda, Dar al-kutub, Le Caire, Maṭba'a Dâr al-Kutub al-Miṣriyya.
- AL-MAQRÎZÎ, éd. 1853, *Khiṭaṭ al-Mawâ'iz wa-l-i'tibâr fî dhikr al-khiṭaṭ wa-l-âtâr*, 2 vol., Le Caire, éd. de Bûlâq.
- AL-ŞAFADÎ, éd. 1962-2004, *Wâfi bi-l-wafayât*, 29 vol., Berlin, Klaus Schwarz Verlag.
- AL-ŞAFADÎ, éd. 1998, *A'yân al-'aṣr wa a'wân al-naṣr*, Dâr al-fikr, Beyrouth.
- AL-YÛNÎNÎ, éd. 1954-61, *Dhayl mir'ât al-zamân*, 4 vol., Hyderabad, Dairatu'l-Ma'arifi'l-Osmania (Osmania Oriental Publications Bureau).
- AL-YÛNÎNÎ, éd. 2007, *Dhayl mir'ât al-zamân : Târikh al-sanawât, 697-711 H/1297-1312 M.*, 3 vol., éd. Ḥamza Aḥmad 'Abbâs, Hay'at Abû Zaby li-l-thaqâfa wa-al-Turâth, al-Majma' al-thaqâfi, Abû Zaby.
- AL-YÛSUFÎ, éd. 1986, *Nuzhat al-nâzir fî sîrat al-malik al-Nâsir*, éd. Aḥmad Ḥutayt, Beyrouth.
- FABRI Félix, éd. 2007, *Voyage en Égypte de Félix Fabri, 1480-83*, éd. Jacques Masson, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale.
- IBN ABÎ L-FADÂ'IL, éd. 1919-29, *al-Nahj al-sadîd wa-l-durr al-farîd fî mâ ba'da Ta'rîkh Ibn al-'Amîd*, éd. H. Blochet dans « Histoire des sultans mamlouks », *Patrologia Orientalis*, 12/3, p. 343-550; 14/3, p. 373-672; 20/1, p. 1-270.
- IBN BAṬṬÛṬA, éd. 1853-58, *Voyages d'Ibn Batoutah*. éd. et trad. fr. C. Defrémery & B. R. Sanguinetti, Paris, Imprimerie impériale.
- IBN AL-DAWÂDARÎ, éd. 1960, *Kanz al-durar wa-jâmi' al-ghurar. Al-durra al-durr al-fâkhir fî sîrat al-Malik al-Nâsir*, vol. IX, éd. H. Roemer, Le Caire, Deutsches Archäologisches Institut Kairo.
- IBN ḤAJAR AL-'ASQALÂNÎ, éd. 1998, *Raf' al-iṣr 'an quḍât Miṣr*, éd. 'Alî Muḥammad 'Umar, Le Caire, Maktabat al-Khânjî.
- IBN KATHÎR, éd. 1999, *al-Bidâya wa-l-nihâya*, Dâr al-taqwâ, Le Caire.
- IBN QÂDI SHUHBA, éd. 1994, *Ta'rîkh Ibn Qâḍî Shuhba*, 4 vol., éd. A. Darwish, Damas, Institut français de Damas.
- IBN SHADDÂD, éd. 1983, *Ta'rîkh al-malik al-Zâhir*, éd. Aḥmad Ḥutayt, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag.
- IBN SHÂKIR AL-KUTUBÎ, éd. 1977-84, *'Uyûn al-tawârikh*, 3 vol., éd. F. al-Samir & N. Dâwûd, Bagdad: Wizarat al-'ilam & Dar al-rashid li-l-Nashr.
- IBN SHÂKIR AL-KUTUBÎ, *'Uyûn al-tawârikh*, Ms. Cambridge 699 add. 2923(9).
- IBN AL-ŞUQÂ'Î, éd. 1974, *Tâlî kitâb wafayât al-a'yân*, éd. et trad. fr. J. Sublet, Damas, Institut français de Damas.
- IBN ṬÛLÛN, éd. 1998, *Mufâkahaṭ al-khillân fî ḥawâdith al-zamân* éd., Khalîl al-Manṣûr, Beyrouth, Dâr al-kutub al-'ilmiyya.
- POGGIBONSI Niccolo da, éd. 1845, *A voyage beyond the seas, 1346-1350*, trad. ang. T. Bellorini et E. Hoade, Jérusalem, Franciscan Press.
- Visit to the Holy places of Egypt, Sinai, Palestine and Syria in 1384*, by Frescobaldi, Gucci and Sigoli, éd. 1948, trad. ang. T. Bellorini et E. Hoade, Jérusalem, Franciscan Press.

## Études

- ASHTOR Eliyahu, 1958, « L'urbanisme syrien à la basse-époque », *Rivista degli Studi Orientali* 33, p. 181-209.
- BOURIANT Urbain, 1895, *Description historique et topographique de l'Égypte*, Paris, Ernest Leroux.
- CABANTOUS Alain, 2009, *Histoire de la nuit (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard.
- CASANOVA Paul, 1920, *Description historique et topographique de l'Égypte*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale.
- CHAPOUTOT-REMADI Mounira, 1993, « Symbolisme et formalisme de l'élite mamlûke : la cérémonie de l'accession à l'émirat », *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations. Actes des tables rondes internationales tenues à Paris (24-26 septembre 1987 et 18-19 mars 1988)*, Rome, École française de Rome, p. 61-79.
- CHAPOUTOT-REMADI Mounira, 1996, « Femmes dans la ville mamlûke », *Journal of Economic and Social History of the Orient* 38/3, p. 145-164.
- CROUZET-PAVAN Élisabeth, 1984, « Violence, société et pouvoir à Venise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : forme et évolution de rituels urbains », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 96/2, p. 903-936.
- DELATTRE Simone, 2000, *Les Douze heures noires. La nuit à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel.
- DELUMEAU Jean, 1978, *La peur en Occident, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : une cité assiégée*, Paris, Fayard.
- EKIRCH Roger, 2006, *At Day's Close. Night in Past Times*, New York, Norton.
- FLOOD Finbarr B., 2011, *The Great Mosque of Damascus. Studies on the Makings of an Umayyad Visual Culture*, Leyde-Boston-Cologne, Brill.
- GARCIN Jean-Claude, 1984, « Toponymie et topographie urbaine médiévales à Fustât et au Caire », *Journal of Economic and Social history of the Orient* 27, p. 113-155.
- GINZBURG Carlo, 1993, *Les batailles nocturnes : Sorcellerie et rituels agraires aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion.
- HEERS J. et DE GROER G., 1978, *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte (1470-71)*, Paris, Cnrs Éditions.
- KOSLOFSKY Craig, 2011, *Evening's empire: a history of the night in early modern Europe*, Cambridge-New York, Cambridge University Press.
- LEWICKA Paulina, 2011, *Food and Foodways of Medieval Cairenes: Aspects of Life in an Islamic Metropolis of the Eastern Mediterranean*, Leiden, Brill.
- LUTFI Huda, 1998, « Coptic Festivals of the Nile », in HAARMANN Ulrich et PHILIPP Thomas (ed.), *The Mamluks in Egyptian Politics and Society*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 254-282.
- MARTEL-THOUMIAN Bernadette, 2001, « Voleurs et assassins à Damas et au Caire (fin IX<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup>-début X<sup>e</sup>/XVI<sup>e</sup> siècles) », *Annales Islamologiques* 35, p. 193-240.



- PAVAN Élisabeth, 1981, « Recherches sur la nuit vénitienne à la fin du Moyen Âge », *Journal of Medieval History* 7/4, p. 339-356.
- PELLAT Charles, 1984, « Layl et Nahar », in *Encyclopédie de l'Islam* 5, Leyde, Brill, p. 707-710.
- POUZET Louis, 1991, *Damas au VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle. Vie et structures religieuses dans une métropole islamique*, Beyrouth, Dâr al-Machreq.
- RAYMOND André et WIET Gaston, 1979, *Les marchés du Caire, traduction française annotée du texte de Maqrîzî*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale.
- RICHARDS Donald S., 2005, « The Office of wilâyat al-Qâhira in Mamluk Times », in VERMEULEN Urbain et VAN STEENBERGEN Jo (ed.), *Egypt and Syria in Fatimid, Ayyubid, and Mamluk Eras IV, Proceedings of the 9th and 10th International Colloquium organized at the Katholieke Universiteit Leuven in May 2000 and May 2001*, Louvain, Peeters, p. 441-458.
- SAUVAGET Jean, 1934, *Esquisse d'une histoire de la ville de Damas*, Paris, Paul Geuthner.
- SHATZMILLER Maya, 1993, *Labour in the Medieval Islamic World*, Leyde-Boston, Brill.
- SHOSHAN Boaz, 1993, *Popular Culture in Medieval Cairo*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SOURDEL-THOMINE Janine, SOURDEL Dominique et MOUTON Jean-Michel, 1995, « Un acte notarié d'époque bouride : pouvoir politique et propriété immobilière dans un quartier de Damas au XII<sup>e</sup> siècle », *Annales Islamologiques* 29, p. 59-74.
- STOWASSER Karl, 1984, « Manners and Customs at the Mamluk Court », *Muqarnas* 2, p. 13-20.
- VAN STEENBERGEN Jo, 2013, « Ritual, Politics and the City in Mamluk Cairo: the Bayna l-Qasrayn as a Mamlouk 'lieu de mémoire' (1250-1382) », in BEIHAMMER Alexander et al. (ed.), *Court Ceremonies and Rituals of Power in Byzantium and the Medieval Mediterranean. Comparative Perspectives*, Leyde, Brill, p. 227-276.
- VERDON Jean, 2009, *La nuit au Moyen Âge*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Perrin.
- VERMEULEN Urbain, 1995, « Une note sur les insignes royaux des mamelouks », in VERMEULEN Urbain et De SMET Daniel (ed.), *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid, and Mamluk Eras I, Proceedings of the 1st, 2nd and 3rd International Colloquium organized at the Katholieke Universiteit Leuven in May 1992, 1993 and 1994*, Louvain, Peeters, p. 355-361.
- ZOUACHE Abbès, 2010, « Chapitre XI : Les armes et le matériel à usage militaire », in MOUTON Jean-Michel (dir.), *Sadr, une forteresse de Saladin au Sinâï. Histoire et archéologie*, 2 vol., Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, p. 201-218.